

Noal-Pondi Infos

Bulletin Municipal de Noyal-Pontivy Numéro 1 – Janvier 2017 - Trimestriel

Meilleurs Fæux 2017!



Manoir du Verger – Janvier 2017



Goûter du CCAS, p5



Vœux 2016, p5



Conseil Municipal des Enfants, p9

Janvier 2017	n°page
ÉDITORIAL	3
RÉTRO	4-5
PRATIQUE	6-7
ÉCONOMIE	8
ENFANCE et JEUNESSE	9
ÉTAT-CIVIL	10
CONSEIL MUNICIPAL	11-12

Mairie

Place du Manoir 56 920 Noyal-Pontivy 2 02 97 38 30 66

E-mail: mairie@noval-pontivy.fr

Retrouvez l'info de Noyal-Pontivy www.noyal-pontivy.fr



et



Mairie de Noyal-Pontivy



Le concert de Noël

Dimanche 18 décembre, 150 personnes ont assisté au concert donné par le chœur d'hommes «Kanerion Pleuigner».

Le chœur était dirigé par Guigner Le Hénanff et accompagné par André Le Meut à la bombarde ainsi que Françoise Panhelleux à l'orgue.



Les jeunes du Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne ont vendu gâteaux, chocolat et vin chauds pour le financement de leurs actions.





Chaque début de mois, retrouvez le « **Noal-Pondi Infos +** » dans

- les deux boulangeries,
- l'Épicerie,
- la boucherie-charcuterie-traiteur,
- Noal Sports et la mairie.

Prochain bulletin municipal début mai 2017, semaine18.



Illuminations de Noël 2016 Budget : 13 633 € TTC



Directeur de la publication : Marc Kerrien

Responsable de la rédaction : Commission communication

Conception et réalisation : Service communication Impression : Copyplan Tirage : 1 700 exemplaires Noal-Pondi Infos est une publication trimestrielle.



Noyalaises, Noyalais,

2016 a été pour notre pays une année difficile. Les attentats de Nice et de Saint-Étienne-du-Rouvray ont durablement marqué les esprits et notre mémoire collective.

Devant nous s'ouvre l'année 2017 avec ses incertitudes tant sur le plan politique en France et dans le monde, que sur celui de la sécurité.

Face aux difficultés la devise de notre beau pays Liberté, Égalité, Fraternité doit être le fil conducteur de notre action au quotidien sur notre territoire.

- Liberté de chacun de penser et de dire ce qu'il veut mais dans le respect de l'autre,
- Égalité de tous les citoyens,
- Fraternité, solidarité avec les plus pauvres, les plus démunis.

Ayons confiance dans l'avenir, continuons à nous développer, à avoir des projets, à être attentifs aux autres.



Bonne et heureuse année à toutes et à tous, que 2017 vous apporte joies et bonheur.

> Blavez Mad, Bonne année. M. Kerrien, maire.

L'intégralité du discours de Marc Kerrien est consultable sur le site internet de la commune :

www.noyal-pontivy.fr Rubrique Actualités



Médailles du travail

À l'issue de la cérémonie des vœux, Marc Kerrien a mis à l'honneur trois agents en leur remettant la médaille du travail.

20 ans de service

Martine Le Toux est entrée comme agent social à la maison de retraite en juillet 1994. Puis Martine devient aide à domicile auprès des personnes âgées de la commune au CCAS.

Éric Cojean a intégré les services municipaux en mai 1996 en tant qu'éducateur auxiliaire. Depuis janvier 1997, il est éducateur territorial des activités physiques et sportives. Il encadre les activités sportives des jeunes comme des anciens, sur la commune, à l'EHPAD mais aussi au centre hospitalier de Kério.

30 ans de service

Jean-Pierre Le Bihan a débuté sur la commune comme ouvrier professionnel auxiliaire en mars 1985. Il est titularisé en 1987 et devient technicien en 2011. Depuis de nombreuses années, il est responsable des espaces verts avec une équipe de cinq agents.

RÉTRO 4

Les mains vertes de la commune récompensées



Vendredi 25 novembre, la municipalité a récompensé les 40 lauréats au concours des Maisons Fleuries 2016. La commission agriculture, environnement et patrimoine a remercié les membres extra-communaux du jury Martine Fablet de Naizin, Brigitte Le Net et Damien Coléno de Rohan.

Chaque lauréat a reçu une rose, la photo de sa maison fleurie et recevra des plants et du compost au printemps 2017.

Découvrez-les sur : www.noyal-pontivy.fr Rubrique Découvrir Sous-Rubrique Espaces Verts

La Sainte-Barbe



Samedi 4 décembre, la sainte patronne des sapeurs-pompiers rassemblait les pompiers noyalais à la salle Lancelot, pour une soirée Sainte-Barbe placée sous le signe de la commémoration, du partage, et de la fête.

Lors de la rétrospective 2016, Valérie Jarno chef du centre a remercié tous les pompiers actifs, familles, anciens, jeunes, bureau de l'Amicale, élus, services techniques & administratifs, et souligné la qualité des missions qui ne peut aboutir que grâce à l'implication et à la formation.

Formation

- ✓ Le maintien des acquis pour tous, soit plus de 1 200 h,
- La fin des formations d'intégration pour Virginie et Tony,
- ✓ Les formations d'avancement pour Sandra et Romain en Chef d'Équipe,
- ✓ Jérôme et Gaëtan au Chef d'Agrès VSAV et Damien en CA Incendie 200 h,
- ✓ Les formations diverses de recyclage conducteur hors chemin ou moniteurs.

Remise de galons et médailles

- L'appellation 1ère classe : Loann Le Borgne, Virginie Cojan, Tony Leret,
- ! Le grade de Caporal : Romain Ayoul, Sandra Vaguet,
- Use grade de Sergent : Antoine François, Jérôme Runigo, Gaëtan Le Bihan,
- L'appellation de Sergent Chef : Frédéric Jan,
- L'appellation d'Adjudant : Michel Harnois,
- La médaille d'argent du Ministère de l'intérieur pour 20 ans de service : Caporal-chef Lucien Thépot et à l'Adjudant Vincent Nicolas.

2016 en chiffres

Effectif stable: 34

Sapeurs-Pompiers Volontaires

309 interventions (+9%):

213 Secours À Personnes

36 Accidents Routiers

38 Incendies

22 Opérations Diverses

Répartition géographique :

sur Noyal 145, St-Gonnery 53, Kerfourn 35, autres secteurs 33, Pontivy 28, St-Gérand 15

Le goûter du Centre Communal d'Action Sociale







Jeudi 15 décembre, Philippe Deklunder a animé le traditionnel goûter de Noël du CCAS, à la salle Lancelot. Tandis que les serveurs apportaient brioches, clémentines, boissons aux 213 invités, l'après-midi fut rythmé par les chants de Jean Cadio et quelques airs d'accordéon de Marie-Claire Morzadec. Enfin, chacun est reparti avec son colis de Noël.

Cérémonie de vœux

Dimanche 8 janvier, c'est en présence de nombreux administrés de la commune que Marc Kerrien, maire et Gwénaëlle Bernard, Directrice Générale des Services de la mairie ont adressé leurs vœux et dressé le bilan 2016 :

État-civil

Naissances au centre hospitalier : 912 dont 35 Noyalais Décès au centre hospitalier : 585 dont 42 Noyalais

Mariages: 6

Urbanisme

- ✓ 8 permis de construire pour des maisons individuelles
- √ 8 extensions dans les parcs d'activités
- √ 36 déclarations préalables
- ✓ 1 permis d'aménager pour le futur lotissement

Travaux

- ✓ Programme voirie pour 278 K€, rénovation de la rue du Château d'eau et de la rue de Pontorson pour 290 K€
- ✓ Aménagement sécuritaire de la rue de Collesternic
- Réhabilitation de la Chapelle de St-Arnould



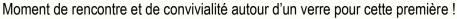
- Restauration et peinture des portes de l'église
- ✓ Restructuration à la caserne des pompiers
- Installation d'une borne de recharge électrique
- Acquisition de matériels pour les services
- Ouverture du crématorium

À venir

- Ouverture de la déchèterie de Kerponner
- ✓ 250 K€ de travaux dont la rénovation de la route de St-Gérand
- Agrandissement du lotissement de Porh Person
- ✓ Étude de programmation sur le devenir des anciens bâtiments de la maison de retraite par le CAUE
- Étude d'aménagement du Valvert par des étudiants de l'école de géoarchitecture de Brest.

1ère cérémonie de vœux aux commerces, artisans et entreprises

Lundi 9 janvier, Marc Kerrien entouré du conseil municipal et de Claude Viet, vice-président de la commission développement économique de Pontivy Communauté, ont accueilli 48 acteurs économiques de la commune.







Carte Nationale d'Idendité





Nouvelle procédure

Depuis le 1er décembre 2016, seules les mairies équipées du dispositif de recueil des passeports biométriques recevront les demandes de Carte Nationale d'Identité. Les usagers doivent s'orienter vers une des mairies équipées d'un dispositif de recueil : Pontivy, Locminé, Baud, Guémené-sur-Scorff, Plouay et Loudéac.



Mairie de Pontivy : Instruction des dossiers uniquement sur rendez-vous.

Les pièces justificatives à fournir par l'usager sont identiques et avant de se rendre dans l'une des mairies, l'usager doit :

- Réaliser une pré-demande sur le site www.ants.gouv.fr
- ou remplir un dossier CERFA papier, document à remplir le jour du rendez-vous en mairie de Pontivy ou à retirer auprès de votre mairie.

Collaboration des communes non équipées

Les communes non équipées de dispositifs de recueil continuent d'assurer un accueil de proximité : pièces à fournir, dossier CERFA à disposition, informations sur la pré-demande, indication des dispositifs de recueil les plus proches, communication des coordonnées des mairies équipées.

À noter que la carte d'identité délivrée conserve le même format, la même durée de validité 15 ans, et n'est pas biométrique.

Mairie de Pontivy
Service population

202 97 25 81 20
Du lundi au jeudi :
8h30 à 12h et 13h30 à 17h30,
Vendredi : jusqu'à 17h.

Les objectifs de cette nouvelle carte : lutter contre la fraude documentaire et protéger les citoyens, l'économie, les particuliers et la société, et éviter les usurpations d'identité.



Borne électrique







Une borne électrique est en service et ouverte au public sur le parking « Le Manoir », près de la mairie depuis fin mars 2016.

Disposant de trois prises répondant aux différentes normes des constructeurs automobiles (prises E/F, de type 2 et de type 3), la borne pourra recharger deux véhicules simultanément.

La commune a participé aux frais d'installation de la borne à hauteur de 10%, soit environ 1200 €.

La charge principale d'un véhicule électrique se fait chez soi la nuit et les bornes électriques viennent en complément.

Plus d'infos sur le mode d'emploi, la carte des bornes :

www.morbihanenergie.orios-infos.com/ www.morbihan-energies.fr/VE/

2 0 970 830 213



Tarifs

Pour une charge de 45 mn (correspond à environ 150 km) 2,40 € pour les non-abonnés 1,90 € pour les abonnés Abonnement de 18 €/an

Calendrier électoral

Élection	Date (ou année)	Durée du mandat	
Présidentielle	1 ^{er} tour : 23 avril 2017 2 nd tour : 7 mai 2017	5 ans	
Législatives	1 ^{er} tour : 11 juin 2017 2 nd tour : 18 juin 2017	5 ans	

Autorisation de Sortie du Territoire pour les mineurs

Afin de renforcer la lutte contre le terrorisme, et protéger notamment les mineurs qui partent vers des pays en guerre, un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs est entré en vigueur

le 15 janvier 2017.

L'AST prend la forme d'un formulaire, disponible à la mairie ou à télécharger, à remplir puis à imprimer : www.service-public.fr Rubrique Papiers-Citoyenneté Sous-rubrique Certificat, copie...

Votre enfant devra l'avoir avec lui ainsi que :

- ✓ Sa pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- ✓ La photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire.

Vous n'avez pas à fournir ces documents à qui que ce soit avant; votre enfant doit juste être en mesure de les présenter lors des contrôles aux frontières.

L'imprimé Cerfa est le seul document valable: il devra être original (pas de photocopie). Aucune autorisation prenant

une autre forme que l'imprimé Cerfa ne sera accepté.

Les transports scolaires ouverts à tous

Tous les usagers, même ceux qui ne sont pas collégiens, lycéens ou étudiants, peuvent utiliser les services de transports scolaires dans la limite des places disponibles.

Avec une arrivée à 7h45 à Pontivy et deux départs à 17h et 17h45 (12h15 le mercredi), les transports scolaires peuvent faciliter vos

Tarifs Ticket unité : 2 € Ticket 10 voyages : 15 € Abonnement mensuel: 32 € Abonnement annuel: 320 €

déplacements quotidiens entre votre domicile et Pontivy.

Les titres de transports sont à retirer uniquement au siège de Pontivy Communauté (1 place Ernest Jan).

Contactez le service transport avant de vous déplacer pour s'assurer de l'état des places disponibles, par mail :

transports.scolaires@pontivy-communaute.bzh

Plans et horaires des circuits disponibles sur www.pontivy-communaute.bzh Rubrique transports



Réunions publiques PLUi



Ces réunions organisées dans le cadre de la phase 2 du PLUi (phase de définition du PADD) auront lieu :

Lundi 6 février 19h30 Salle des fêtes de St-Gonnery et Salle Jean Fichet à Séglien

Mardi 7 février 19h30 Palais des Congrès de Pontivy

Lundi 13 février 19h30 Salle des fêtes de Crédin et Salle polyvalente de Neulliac.

Accueil de Loisirs Léo Lagrange

Questionnaire ados 12/15ans

La commission des affaires scolaires, périscolaires et ALSH souhaite interroger les ados pour connaître leurs besoins en animation. Nous vous invitons à répondre au questionnaire sur:

www.noyal-pontivy.fr Rubrique Actualités

1er comité d'usagers

Mickaël Mallargé et Nelly Ganivet ont accueilli les familles jeudi 12 janvier à 18h30 : les objectifs du comité d'usagers étaient de donner la parole aux utilisateurs, afin d'apporter des améliorations et d'établir un bilan des différentes actions de l'accueil de loisirs. Globalement, les retours du questionnaire de satisfaction sont positifs sur l'année passée. Parmi les idées évoquées pour 2017 : la création



d'un site internet ALSH, le renouvellement des minicamps, une soirée enfants-parents, une veillée pour les 3/5 ans, une fête du centre et un projet d'autofinancement pour les séjours.

Vacances de février

L'accueil de loisirs est ouvert du lundi au vendredi, du 13 au 24 février, de 7h30 à 18h30. Le programme et le bulletin de réservation sont diffusés deux semaines avant le début des vacances sur : www.noyal-pontivy.fr

leo lagrange

Rubrique Grandir Sous-rubrique Accueil loisirs

ÉCONOMIE

Aux délices de Tunis



Dans son food-truck, Dali Rejeb habitant de Pontivy, secteur sillonne le pour proposer des plats traditionnels tunisiens, emporter et à savourer. Son offre est inspirée de recettes familiales, cuisinées à base d'un mélange d'épices fait

maison. Il aime plus particulièrement partager sa spécialité, le couscous : sa recette vient directement de Gabès, sa ville natale et sa fabrication, transmise par sa maman, reste bien secrète! Le mercredi.

devant la Maison des Jeunes de 16h30 à 20h Pour vos repas de famille ou entre amis :



Aux délices de Tunis

2 06 01 72 89 77

auxdelicesdetunis@gmail.com

Sur commande : événements familiaux, livraison pour les particuliers et les entreprises.

De pauses en poses

Marie-Thérèse Marques, Noyalaise et adhérente au CRIS



(Centre Ressource de Image et Son) de Pontivy, est photographe.

Pour les entreprises, elle propose de réaliser des reportages photos dans la structure ou sur un chantier, un salon professionnel, un trombinoscope...

Pour les particuliers, elle

vous photographiera afin d'immortaliser les moments importants de votre vie. elle mettra votre bien immobilier en valeur pour réussir une vente...

Devis gratuit et photos livrées uniquement sur support numérique.



depausesenposes@gmail.com

Le Kilhou: 1er Laser Game du Centre-Bretagne



Après le bowling, installé depuis une dizaine d'années au PA du Gohélève, Laurence et Joël Leclerc, les propriétaires du Kilhou, ont ouvert un laser game. L'établissement proposait déjà des pistes de bowling, billards anglais et prochainement français, snookers, mais aussi palets, babyfoot, basket, jeux vidéo et fléchettes.

Depuis fin décembre, un espace de 400 m² est dédié au laser game. C'est un jeu de tir laser où les participants s'affrontent pour marguer un maximum de points dans des labyrinthes obscurs. **Individuel** : 8,50 € la partie.

Groupe (à partir de 10 personnes) : 7,50 €/pers la 1ère partie – Tarifs dégressifs en fonction du nombre de parties.

En période hors vacances scolaires

Mercredi: 14h à minuit Vendredi - Samedi : 14h à 2h Dimanche: 14h à 20h

En période de vacances scolaires

Lundi au Jeudi : 14h à minuit Vendredi - Samedi : 14h à 2h Dimanche: 14h à 20h

Contact : Le Kilhou PA du Gohélève Route de Vannes 2 02 97 79 13 00 bowlinglekilhou@orange.fr

Crématorium

Le crématorium accueille et accompagne les familles pour rendre un dernier hommage au proche. À chaque étape, le personnel saura être à votre écoute et respecter vos convictions :

- Une salle de cérémonie : le temps du recueillement
- Une salle de visualisation : l'accompagnement du regard, « le passage »
- Un jardin du souvenir : le devenir des cendres
- Une salle de convivialité : l'espace d'échange et de partage.



Coordonnées : PA du Burenno **2** 02 97 07 42 55 Fax 02 97 07 42 56 crematorium.noyalpontivy@gmail.com

Plaquette disponible à l'accueil de la mairie.

Horaires: Lundi au vendredi: 9h à 12h30 et 13h à 16h30 / Samedi 9h à 11h30.



Le Conseil Municipal des Enfants : CME

Visite de la mairie

Les élèves de CM1/CM2 des écoles Françoise Dolto et Sainte-Noyale ont visité la mairie et ses services, le lundi 5 décembre en compagnie de leurs enseignants. L'accueil était assuré par Marc Kerrien, maire, accompagné de Nelly Ganivet,

adjointe aux affaires scolaires, et de l'association Léo Lagrange Ouest, Mickaël Mallargé, responsable ainsi que Stéphanie Le Boulch, animatrice.

Les enfants ont échangé avec le maire, l'ont interrogé sur le fonctionnement de la mairie, de ses services, ainsi que sur le rôle des élus.

Cette rencontre s'est conclue par un passage dans chaque service, où chaque agent a présenté son rôle, sa mission, ses actions. Chaque enfant a pu poser ses

En pleine préparation de campagne électorale, les élèves candidats au CME ont mis en parallèle les actions du conseil municipal avec leurs futures missions de jeunes conseillers.



Les élections

En décembre, Mickaël et Stéphanie ont mis en place des ateliers d'accompagnement pour aider les candidats dans leurs démarches. Les élèves de CM1/CM2 des écoles ont élu leurs conseillers municipaux sur le temps scolaire, mercredi 11 janvier :

François Dolto : Éloïse Corbier, Jeanne-Marie Ézanic et Karl Ganivet, Katell Henrio et Clémence Thomas. Chloé Héno et Tom Foucault

Sainte-Noyale: Maëlig Chapel-Le Guennec et Vassily Fraboulet, Louna Marsura et Lucas Robo, Louen Cobigo, Maïann Chapel-Le Guennec et Tessa Even, Victor Le Caillec et Julie Onno.

La première assemblée plénière s'est tenue le samedi 21 janvier : tous les projets ont été présentés et regroupés par thème afin de constituer les commissions de travail (photo couverture).



Les arbres de Noël

École Sainte-Noyale

Mardi 6 décembre : les maternelles ont foulé les planches, devant un public de parents et d'amis venus très nombreux, avant la venue du Père Noël.

Vendredi 9 décembre : la succession de chorégraphies et de chants, exécutés avec bonheur par les élèves de primaire, ont ravi les parents avant le tirage de la tombola.









Samedi 10 décembre : l'Amicale Laïque de l'école Françoise Dolto proposait un dînerspectacle intitulé « Le Cérix Magic Show » à la salle Lancelot. Le magicien a impressionné son auditoire de plus de 310 personnes par l'enchaînement des tours de passe-passe. Autre attente de la soirée, l'arrivée du Père Noël avec la distribution de bonbons.

Naissances

Novembre

- Léo, fils de Dan Phan et d'Aurélie Piriou
- 23 Manon, fille de Julien Pageot et d'Anne-Sophie Hesry
- 27 Noam, fils de David Duchatelle et de Sarah Clouet

Décembre

19 Othilie, fille d'Alexis Gautier et de Youna Costaouëc

Décès

Novembre

- 1er Marie Gautier, née en 1930, veuve Recoursé
- Germaine Peric, née en 1927, veuve Le Nillon
- 22 Henri Le Corre, né en 1928

Décembre

- 1er Armelle Le Paih, née en 1934, veuve Pichard
- Marcel Allanic, né en 1937
- 22 Nelly Bredel, née en 1934, épouse Corbin
- 25 René Cojan, né en 1938.

Abattage des arbres, rue de la Madeleine

La mairie de Noyal a procédé à l'abattage des 45 arbres d'alignement, à l'entrée de Noyal (sur la D2) pour des raisons sanitaires. Le service Espaces Verts de la commune a coupé les cerisiers à fleurs (Prunus serrulata Kanzan et prunus cerasifera Nigra). La mairie avait déjà remplacé plusieurs de ces arbres en raison de champignons dans le sol (pourridié-agaric). Suite à l'implantation de la fibre optique et du réseau de gaz sur un côté de la chaussée, l'état des arbres s'était considérablement dégradé. Une réflexion sur un futur aménagement de cette entrée est à l'étude.

Bilan 2016 frelons asiatiques

L'association ACBSAB représenté par Loïc Marteil a communiqué le bilan de sa campagne de destruction de nid de frelons asiatiques en : 45 destructions dont

- 14 avec l'utilisation d'une nacelle compte tenu de la hauteur du nid
- 15 nids de frelons asiatiques primaires.

2016	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Nombre de nids détruits	1	7	12	3	7	14	1

Il faut continuer à piéger de mars jusqu'à début juin, arrêter en été et reprendre le piégeage en septembre/octobre. Retrouvez la fiche de fabrication d'un piège à frelons de Loïc Marteil sur le site de la mairie :

www.noyal-pontivy.fr Rubrique Découvrir Sous-rubrique espaces-verts puis frelons-asiatiques L'association a également détruit une dizaine de nids de guêpes et frelons européens mais les frais n'ont pas été pris en charge par la commune de Noyal et Pontivy Communauté en 2016.

Sol de Perceval

La glissance du parquet de la salle Perceval a été corrigée par le traitement de la surface. La société Eole a procédé à l'opération jeudi 22 décembre.



Découverte du tennis de table

Le Noyalais François Souben est à l'initiative du projet d'une nouvelle activité noyalaise : le tennis de table.

Pour ce lancement, la commune s'est équipée de quatre tables auprès du Comité Départemental et André Guillory, président de la Fédération des Moutons Blancs, apporte un soutien administratif à la structure. Apportez vos balles et raquettes, François vous propose un créneau libre pour découvrir ce sport, tous les jeudis soir jusqu'en juin.



Infos François Souben **2** 06 63 93 84 42 Tous les jeudis de 18h30 à 20h, dans tennis couvert L'intégralité du compte-rendu du conseil municipal après approbation par le conseil à la séance qui suit est consultable à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : www.noyal-pontivy.fr (Rubrique découvrir).

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 5 décembre 2016 sous la présidence de M. Marc Kerrien, le maire, et a débattu des guestions suivantes :

Pontivy Communauté

En application de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) et dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) arrêté le 29 mars 2016 par le Préfet des Côtes d'Armor qui prévoit le rattachement de la commune de Mûr-de-Bretagne à la nouvelle intercommunalité issue de la fusion de la Cidéral et de la communauté de communes Hardouinais-Mené, il convient de modifier les statuts de la communauté de communes.

En effet, les articles 64 et 66 de la loi NOTRe ont ajouté de nouvelles compétences obligatoires et élargi la liste des compétences optionnelles des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et l'article 68 de cette même loi prévoit que les communautés de communes existantes au 8 août 2015 doivent se conformer aux dispositions relatives à leurs compétences telles que définies par la loi, avant le 1er janvier 2017.

Le conseil communautaire a approuvé les nouveaux statuts en séance le 27 septembre 2016 par délibération N°01-CC27.09.16.

Le conseil municipal à l'unanimité valide les modifications apportées aux articles 1, 4 et 8 et approuve les statuts ainsi modifiés avec les annexe 1 & 2.

Finances

État de non-valeur

Madame l'adjointe aux finances informe qu'un état de non-valeur pour mandatement suite à effacement des dettes a été transmis par le Trésor Public.

Le conseil municipal inscrit ce montant au compte 6542 « Créances éteintes ».

Indemnité de conseil au trésorier principal

En application des dispositions de l'article 97 de la loi du 2 mars 1982 et du décret du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 novembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable du Trésor.

Après présentation, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Demande le concours du trésorier de Pontivy en sa qualité de receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies par l'arrêté du 16 décembre 1983
- Accorde l'indemnité de conseil (à taux plein, taux réduit avec % ...)
- Que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté précité et sera attribuée à Madame Isabelle Beudard, trésorière de Pontivy.

Tarifs du cimetière et colombarium

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant que l'assemblée délibérante doit réviser les tarifs applicables sur le territoire communal,

Considérant la nécessité de réviser les tarifs des concessions au cimetière communal à compter du 6 décembre 2016, Le conseil municipal approuve les tarifs suivants, à l'unanimité :

Concessions 2 m² 30 ans : 250 € 15 ans : 375 € Colombarium

50 ans : 300 € 30 ans : 575 €

Droit d'ouverture/fermeture du colombarium : 25 € Concessions 4 m² 30 ans : 500 €

50 ans : 600 €

Décision modificative BP 2016 (travaux en régie)

Le conseil municipal modifie les crédits budgétaires du budget général 2016.

III Personnel

Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal adopte la modification du tableau des emplois :

Filière technique: Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe à temps complet à compter du 6 décembre 2016.

Le conseil municipal autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.

IV Questions diverses

Ouvertures dominicales des commerces de détail

Par dérogation au principe du repos dominical, l'article L3132-26 du code du travail permet désormais au maire d'accorder une autorisation d'ouverture des commerces de détail le dimanche pour un maximum de douze dimanches par an par branche d'activité. Cette disposition sera applicable en 2016.

Dans tous les cas, la liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante (article L3132-26 du code du travail), après avis du conseil municipal.

La dérogation d'ouverture peut être accordée uniquement aux commerces de détail. Les établissements de commerce de gros, les prestataires de services et les professions libérales, artisans ou associations ne peuvent en bénéficier. cinq des douze dimanches relèvent de l'initiative du maire.

Pour les sept autres, la dérogation doit être accordée après avis conforme de l'EPCI dont la commune est membre. A défaut d'avis rendu dans les deux mois, celui-ci est réputé favorable. La dérogation doit également être soumise, pour avis, aux organisations syndicales d'employeurs et de salariés intéressés. Cet avis ne lie pas le maire qui reste libre d'accorder sa dérogation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les dates fixant les ouvertures le dimanche des concessions automobiles et motos pour l'année 2017 : 15 janvier 2017, 12 mars 2017, 11 juin 2017, 17 septembre 2017, 15 octobre 2017.

Rue Charles H. Kern

L'association « Charles H. Kern 2 août 1944 » souhaite que la rue partagée avec la ville de Pontivy qui mène à l'hôpital de Kerio et à proximité de la stèle dédiée à la mémoire du pilote américain, mort le 2 août 1944 soit dénommée Charles H. Kern.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette dénomination.

Information sur le contrat de ruralité

À l'instar des contrats de ville, le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des centres-bourgs, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale.

Ces contrats seront signés entre l'État et les présidents de Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) ou d'EPCI. En 2017, 216 millions du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) seront dédiés aux contrats de ruralité. Les préfets de département transmettront au préfet de région les opérations à financer avec cette enveloppe. La priorité sera donnée à l'investissement

Les prochains conseils municipaux

Lundi 23 janvier, lundi 27 février, lundi 13 mars, lundi 3 avril, lundi 29 mai, lundi 3 juillet, lundi 11 septembre, lundi 4 décembre.